



LETTRE À L'ATTENTION DES FRANCONVILLOIS

Franconville, le 09 août 2021

COVID 19 : Point de situation numéro 20

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous la déclinaison à Franconville, des nouvelles directives du gouvernement concernant la mise en place du pass-sanitaire.

Naturellement, si celles-ci venaient à changer, nous adapterions notre fonctionnement.

Pour rappel, le pass-sanitaire se traduit par la présentation au choix (extrait du site du gouvernement) :

- Du certificat de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après la dernière injection,
- Du certificat d'un test négatif de moins de 72 heures,
- Du résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

- Le pass-sanitaire est à ce jour en vigueur jusqu'au 15 novembre,
- Le pass-sanitaire est requis dès ce lundi pour les plus de 18 ans,
- Pour les 12/17 ans, ce sera à partir du 30 septembre,
- À ce jour, les moins de 12 ans en sont exemptés.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Sont soumis au pass-sanitaire :

- L'ensemble du CSL (piscine, patinoire, squash...)
- Le stade dont l'accès, pour l'instant, s'effectue avenue des Marais afin de faciliter le contrôle,
- Tous les équipements sportifs intérieurs et extérieurs, mis à disposition des associations. Accès aux gymnases 15 mn avant le début de l'entraînement et fermeture des lieux en dehors de tout créneau associatif.

Ne sont pas concernés par le pass-sanitaire :

- L'ensemble des éléments sportifs du domaine public en accès libre (Street Work Out...)
- Les aires de jeux.



Il est important de noter que les adultes accompagnateurs ne pourront pas accéder aux structures soumises au pass-sanitaire sans ce document. Il leur sera donc demandé. S'ils ne peuvent le fournir, ils déposeront leur enfant à l'entrée de l'équipement sportif.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET ASSOCIATIFS

À ce jour, les lieux culturels et associatifs de Franconville sont soumis au pass-sanitaire.

Sont notamment concernés :

- L'Espace Saint Exupéry dont le cinéma et la médiathèque,
- La Maison des Associations,
- L'Espace Fontaines,
- La Maison de la Mare des Noues,
- Le Centre Socioculturel de l'Épine-Guyon / Maison de l'Europe.

Là aussi, le statut d'accompagnateur majeur n'exonère pas de fournir un pass-sanitaire.

COMMERCES ET MARCHÉS

Le pass-sanitaire n'est pas nécessaire pour accéder aux commerces autres que les restaurants, bars, terrasses, cinémas...

Sur décision préfectorale, ces mesures peuvent toutefois être renforcées mais à ce jour, aucune procédure complémentaire n'a été édictée sur le département.

Le cas échéant, nous vous en communiquerons les modalités.

Le pass-sanitaire n'est pas non plus requis pour accéder aux différents marchés de la commune.

Cependant, le respect des gestes barrières y est indispensable.

ACTIVITÉS ESTIVALES

Les activités proposées tout au long de l'été, notamment par les services Enfance, Jeunesse et Maisons de proximité, sont soumises au pass-sanitaire dès lors qu'elles concernent des participants de plus de 18 ans.

Le pass-sanitaire est également requis pour les accompagnateurs majeurs.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des Associations se tiendra cette année sur 2 jours (samedi 11 et dimanche 12/09) pour répartir le flux de participants. Cependant, au regard du décret paru, l'accès se fera sous pass-sanitaire.

Tous les détails et le planning vous seront communiqués très prochainement au plus tard dans le journal de septembre.

Un dispositif dédié à la vaccination sera proposé sur ces deux jours, sans rendez-vous, notamment pour les plus jeunes dont le pass-sanitaire entrera en vigueur le 30 septembre.

CCAS ET SERVICES MUNICIPAUX

À ce jour pas de modification quant au fonctionnement des services municipaux.

Les cérémonies en Mairie, notamment les mariages, ne sont pas soumises au pass-sanitaire.

Les activités loisirs du CCAS en nécessitent, quant à elles, la présentation.

Il faut également noter que les visiteurs de nos aînés en maisons de retraite et EHPAD devront présenter le pass-sanitaire.

RENTRÉE SCOLAIRE ET PRÉSCOLAIRE

Le service scolaire, en soutien aux professionnels de l'éducation nationale et des personnels travaillant auprès de nos enfants, reste en alerte sur les éventuelles évolutions du protocole sanitaire.

A ce jour, aucune modification dans l'organisation de la rentrée scolaire n'est envisagée. Par ailleurs, les protocoles du périscolaire ne sont toujours pas connus.

Une réunion préalable à la rentrée scolaire sera proposée aux représentants des parents d'élèves et une communication sera faite à l'issue à l'ensemble des familles le 31 août.

Un Facebook live se tiendra ensuite le 4 septembre à 10h pour, entre autres, échanger sur les modalités de rentrée, les améliorations à apporter, et répondre à toutes les questions que chacun se pose, sur ce sujet ou sur d'autres.

CENTRE DE VACCINATION

Le centre de vaccination est ouvert les lundis, mardis et samedis.

De nombreux rendez-vous sont disponibles.

Informations au 0 800 009 110

Prise de rendez-vous directement sur Doctolib (application ou site internet)



Nous sommes conscients des contraintes organisationnelles engendrées. Notre responsabilité collective est de les respecter au mieux et de vous les simplifier.

Nos agents, et plus largement celles et ceux qui sont chargés des contrôles du pass-sanitaire, ne sont ni décideurs, ni responsables de ce dispositif.

Je ne doute donc pas que l'exercice de leur mission se déroulera sans aucune tension.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'X' followed by 'MELKI'.

Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Île-de-France